

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5114/66

OBJET

Bruxelles, 19

A

Wiry

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d
qui l'objet de

ANNEXE

C ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance
de notre considération distinguée.

Copie / expédiée le 3/5-10

NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Forest-les-Bruxelles 5/V/10

à

5134/66

Monsieur le Président de la
Commission des Musées royaux
Bruxelles

Monsieur,

Je me permets de vous pré-
senter un tableau du XV^{ème} siècle
de l'école Raphaël que je vous
offre aux prix de frs 50.000.

Sans le cas, où vous n'êtes
pas acquiescent de ce tableau, je
vous serais très reconnaissant, en
pouvant bien m'indiquer une source
par laquelle je pourrais trouver un
acheteur.

Veuillez recevoir, Monsieur le
Président, l'assurance de ma parfaite
considération.

F. F. Witz

99 Avenue du Moulin

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 31 mai 1910

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

— 4 —

66

Repris mon
tableau
le 31 mai 1910
J. G. Wier

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acqui-
sition, pour les collections de l'Etat, du
tableau qui faisait l'objet de votre lettre
du 5 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à
votre disposition pourra être retiré au
Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n°9 contre
la remise d'un récépissé accompagné de la
présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
notre considération distinguée

Le Secrétaire . . .

Tierens-Gevaert